

**CHAPITRE 6 :
SYNTHÈSE DES ENJEUX
DE L'ÉTAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT**

ENJEUX ET PRÉCONISATIONS

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

RELIEF ET TOPOGRAPHIE

- Favoriser le développement de la ville sur les surfaces les moins en pente
- Imaginer des formes urbaines innovantes adaptées à la topographie
- Définir des règles spécifiques en fonction de la topographie (secteurs plats ou secteurs en pente)
- Inciter l'installation de logements aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) en secteur plat
- Faire une demande globale d'adaptation des normes PMR pour toutes les rues d'Epernay présentant une forte pente

GÉOLOGIE

- Favoriser l'utilisation des matériaux de construction en cohérence avec la géologie locale
- Inciter à suivre les prescriptions du SPR liées aux matériaux de construction dans les autres quartiers d'Epernay, pour privilégier notamment les matériaux naturels traditionnels du secteur

CLIMAT

- Imposer une orientation architecturale de la construction en fonction de la course du soleil
- Favoriser les ouvertures au Sud et à l'Ouest par rapport au Nord et à l'Est
- Imposer des débords de toiture adaptés à la pluviométrie locale

OCCUPATION DU SOL

- Se prononcer sur le devenir de tous les secteurs offrant des possibilités d'évolution : espaces agricoles et friches principalement, en évitant la conurbation (voir ch . 4)
- Délimiter les surfaces non-construites à préserver : forêt, vignoble, champs, vergers, espaces naturels, parcs et jardins ...
- Privilégier la densification de certains secteurs construits (voir ch . 4)
- S'interroger sur l'extension possible des surfaces artificialisées (bâties) actuelles (voir ch . 4)
- Parfaire l'adéquation entre le besoin des entreprises et les surfaces consommées

HYDROGRAPHIE : LA MARNE

- Proposer une requalification globale de l'ensemble des berges et quais de Marne pour conforter les premières interventions
- Imaginer une nouvelle façade de la ville sur le fleuve
- Faire de la Marne et de son pont un élément fédérateur de lien en réduisant l'effet de « rupture »
- Renforcer l'attractivité des quais de la Villa
- Rendre l'eau de la Marne visible et accessible
- Renforcer la connexion entre les deux berges

HYDROGRAPHIE : LES TARNAUDS

- Assurer la maîtrise foncière de la portion du chemin des Tarnauds passant sur le territoire d'Epernay
- Inclure la rivière des Tarnauds dans la réflexion sur les trames vertes et bleues à l'échelle de la commune

HYDROGRAPHIE : LE CUBRY

- Redonner au Cubry une place dans la ville
- Trouver des opportunités pour ouvrir le Cubry et le rendre plus visible, rendre l'eau accessible aux habitants

- Permettre de découvrir les deux faces du cours d'eau : le Cubry « naturel » et le Cubry « urbain »
- Améliorer la qualité des eaux du Cubry, par des espaces filtrants par exemple (rejoint l'action 5 du nouvel agenda 21)
- Régler les questions de coulées de boues en amont du cours d'eau
- Permettre une continuité de cheminement le long de ce cours d'eau pour faire exister la Trame Bleue (voir ch. 3, partie « TVTB »)

LES ÉTANGS

- Préserver ces éléments hydrographiques que sont les étangs d'Epernay
- Préserver la visibilité de l'étang Neuf depuis la route départementale 22
- Imaginer la possibilité d'une plus grande ouverture de la forêt d'Epernay et de ses étangs au public

Il faut néanmoins avoir en tête les règles applicables aux ZNIEFF et zones Natura 2000 (voir chapitre 3), notamment les travaux soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 comme le défrichement ou la création de chemins.

CHAPITRE 2 : LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

EAU : LES RESSOURCES

- La CCEPC doit arrêter son schéma de distribution d'eau potable en vue de délimiter le champ de la distribution et d'assurer une meilleure lisibilité des modalités de mise en œuvre du service public d'eau potable.
- Le renouvellement du patrimoine réseau notamment doit permettre de limiter les pertes (fuites) dans les réseaux et limiter l'exploitation de la ressource.
- La politique de gestion du service eau potable était auparavant axée sur la qualité et la capacité des ressources en eau, sur la desserte des territoires, sur la création d'infrastructures anticipant les besoins futurs .

A l'avenir, il sera nécessaire de sécuriser les échanges intercommunaux en envisageant des secours mutuels entre collectivités, de renouveler les installations avant obsolescence afin de lutter contre le vieillissement d'un patrimoine conséquent et de renforcer la qualité du service rendu aux usagers.

ASSAINISSEMENT & GESTION DES EAUX PUVIALES

- La CCEPC doit mener à terme son programme global de travaux qui permettra de répondre aux objectifs environnementaux de protection des milieux naturels, de salubrité publique et de sécurité civile.
- La CCEPC doit par ailleurs veiller à renouveler le patrimoine assainissement afin d'assurer sa pérennité et limiter sa dégradation dans le temps.

- La station d'épuration d'Epernay-Mardeuil constitue un équipement fiable et performant. Le raccordement de nouvelles communes à cet équipement sera à étudier.
- L'hydraulique des coteaux constitue un enjeu majeur en amont de la ville d'Epernay et des protections doivent être mises en œuvre afin de préserver le bassin de vie.

RIVIÈRES : QUALITÉ DES EAUX

- Poursuivre les objectifs du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 et 2016-2021

Ex : Le Cubry, de sa source à la confluence avec la Marne, doit atteindre selon le SDAGE Seine Normandie:

- le **bon état global et écologique en 2021**,
- le **bon état chimique en 2015**.

Le nouvel Agenda 21 de la ville d'Epernay dédie justement son action 5 à l'amélioration de la qualité des eaux du Cubry.

Une étude sera réalisée de manière à déterminer les zones et les types de rejets qui se déversent dans le Cubry afin d'améliorer la qualité des eaux de ce ruisseau chargé d'Histoire. Il s'agit précisément de répertorier la totalité des raccordements au Cubry, y compris dans les sections couvertes.

- Proposition d'un SDAGE bassin versant Marne vignoble
- Finalisation des schémas d'assainissement des communes non assainies

FORÊTS

- Assurer la pérennité des forêts d'Épernay tout en permettant leur exploitation
- Suivre la gestion des quelques parcelles forestières communales
- Faciliter la gestion de la grande forêt privée d'Épernay

RESSOURCES EN BOIS

- Optimiser la mobilisation de la ressource forestière (5.1 PCAER)
- Structurer et organiser la filière bois énergie (5.3 PCAER)
- Renouveler et développer le parc d'appareils de chauffage bois en promouvant les technologies efficaces et propres (6.4 PCAER)
- Faciliter le stockage et la mise en œuvre d'énergie bois
- Envisager la construction de chaudières collectives bois/paille.
- Encourager la filière bois locale dans la construction individuelle et collective
- Encourager l'installation de chaudières bois dans les constructions individuelles (en simplifiant l'installation d'un édicule pour le bois et la chaudière en extérieur par exemple)

RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE : RÉDUIRE DE 20 % LES CONSOMMATIONS ÉNERGETIQUES D'ICI À 2020

- Le secteur résidentiel et tertiaire

- Réduire la consommation des bâtiments existants (isolation thermique, équipements, comportement des usagers) et des bâtiments neufs (RT 2012 et maintenant RT 2015). L'action 7 du nouvel Agenda 21 de la Ville s'intitule justement « Accompagner les habitants en matière d'économie d'énergie ».

- Le secteur des transports

- Privilégier l'aménagement durable et économe en ressources, la promotion de modes de transports alternatifs au mode routier et l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules.

- Le secteur industriel

- Optimiser les procédés
- Favoriser l'émergence et la diffusion d'innovations technologiques à long terme.

- Le secteur agricole et viticole

- Mettre en place de mesures d'efficacité énergétique des bâtiments et des engins agricoles.

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Augmenter le potentiel du bois-énergie
- Inciter le renouvellement des équipements anciens de chauffage au bois chez les particuliers
- Exploiter les possibilités liées à l'aérothermie
- Développer des filières solaires thermiques et photovoltaïques (en veillant à leur intégration), en autorisant les panneaux solaires suivant les secteurs
- La ville d'Epernay n'est pas concernée par le potentiel d'énergie éolienne (Schéma Régional Eolien).

CHAPITRE 3 : BIODIVERSITÉ, MILIEUX NATURELS ET PAYSAGES

ZONES NATURELLES : ZNIEFF

- Classer les surfaces des quatre ZNIEFF présentes sur le territoire en NP (zone naturelle patrimoniale)
- **Sur la ZNIEFF n° 210001139 « Etangs du Massif forestier d'Epernay, Enghien et Vassy » :**
 - limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause l'intérêt écologique du site comme l'assèchement permanent des étangs ou les équipements lourds de loisirs
 - maintenir la gestion traditionnelle des étangs est à conseiller.

- **Sur la ZNIEFF 210009833 « Massif forestier et étangs associés entre Epernay, Vertus et Montmort-Lucy » :**

- limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ce même intérêt, en l'occurrence le défrichement, les dépôts de déblais, l'enrésinement et la populiculture (peupleraie), etc.

- **Sur la ZNIEFF n° 210020228 du Bois de la côte de Charmont en NP (zone naturelle patrimoniale) :**

- limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause l'intérêt écologique du site, ici le défrichement ou le remplacement des feuillus actuels par d'autres essences, résineuses ou feuillues.

- maintenir l'actuelle gestion forestière

- **Sur la ZNIEFF n° 210008896 ,Vallée de la Marne de Vitry-le-François à Epernay en NP (zone naturelle patrimoniale) :**

- limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause l'intérêt écologique du site, ici en l'occurrence le drainage, le labourage des prairies, l'extension du maïs, la création de nouvelles gravières, la canalisation des rivières et bras morts, ainsi que l'extension de la populiculture

- maintenir les derniers secteurs prairiaux typiques est bien sûr à conseiller, de même que celui des derniers marécages et des derniers bois de feuillus

ZONE NATURA 2000

Les orientations de gestion (hors champ d'action du PLU) :

Les pratiques de gestion actuelles, autant en milieu forestier qu'en matière piscicole, sont favorables au maintien dans un bon état de conservation des habitats et des espèces recensées. Quelques points méritent une réflexion plus approfondie :

- le déséquilibre sylvo-cynégétique qui influe sur la dynamique des habitats,
- le tassement des sols limoneux induit par les engins d'exploitation,
- la gestion des étangs.

Les actions prévues (d'après le document d'objectif de 2005) : (hors champ d'action du PLU)

- Maintenir le mélange des essences dans les peuplements
- Limiter les dégagements chimiques à proximité des étangs
- Limiter le tassement des sols lors des travaux forestiers
- Obtenir une meilleure gestion des cervidés et sangliers
- Effectuer des relevés botaniques complémentaires sur les étangs
- Effectuer un suivi des populations de Triton crêté
- Effectuer un suivi dendrométrique et écologique des peuplements
- Définir un protocole de suivi d'étangs représentatifs

ESPÈCES PATRIMONIALES RÉFÉRENCÉES PAR LE CBNBP

- Tenir compte de la présence de ces stations ponctuelles d'espèces végétales patrimoniales sur le territoire d'Epernay

ZONES HUMIDES

- Intégrer des zones humides dans la Trame Verte Trame Bleue, comme indiqué dans le SRCE adopté le 08 décembre 2017
- Limiter l'impact des travaux et aménagements sur les milieux aquatiques continentaux et les zones humides (*disposition 46 du SDAGE Seine-Normandie*)
- Identifier et protéger les forêts alluviales (*disposition 46 du SDAGE*)
- Délimiter les zones humides et les protéger par les documents d'urbanisme (*dispositions 80 et 83 du SDAGE*)
- Éviter la propagation des espèces exotiques par les activités humaines (*disposition 90 du SDAGE*)

SITE CLASSÉ ET INSCRIT : LE MT BERNON

- Préserver les qualités paysagères et environnementales du Mont Bernon, site classé en 1934 sur 1,6 hectares et site inscrit en 1963 sur 18 hectares
- Valoriser le Mont Bernon, par une mise en scène des vues et des richesses floristiques et faunistiques

BIODIVERSITÉ

- Réaliser des aménagements biodiversité » avec les Sparnaciens (pour découvrir les plantes, les oiseaux, les insectes et les chauves-souris qui vivent à Epernay) *Action 6 du nouvel Agenda 21 de la Ville*

Deux actions de la Charte Régionale de la Biodiversité concernent spécifiquement la prise en compte de la biodiversité dans la planification urbaine, notamment lors de l'élaboration d'un PLU :

- Programme d'action n°15 – Intégration des connaissances naturalistes dans les documents d'urbanisme et de planification : l'état initial de l'environnement (EIE) des documents d'urbanisme doit être le plus précis et le plus global possible pour rendre compte de l'état de la biodiversité et des interactions existantes, autant territoriales que thématiques (écologique, social et économique).

- Programme d'action n°16 – Promotion de nouvelles formes urbaines pour limiter le phénomène d'étalement urbain en confortant la place de la biodiversité dans les PLU.

TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE

En Champagne-Ardenne, sept enjeux relatifs aux continuités écologiques ont ainsi été identifiés :

1. Enjeu transversal : Maintenir la diversité écologique régionale face à la simplification des milieux et des paysages
2. Maintenir et restaurer la diversité ainsi que la fonctionnalité des continuités aquatiques et des milieux humides
3. Favoriser une agriculture, une viticulture et une sylviculture diversifiées, supports de biodiversité et de continuités écologiques
4. Limiter la fragmentation par les infrastructures et assurer leur perméabilité
5. Développer un aménagement durable du territoire, pour freiner l'artificialisation des sols et assurer la perméabilité des espaces urbains

6. Prendre en compte les continuités interrégionales et nationales

7. Assurer l'articulation du SRCE avec les démarches locales ainsi que sa déclinaison et son amélioration

TRAME VERTE ET BLEUE LOCALE

- Favoriser les continuités écologiques sur le territoire
- Transcrire la Trame Verte Trame Bleue proposée dans le PADD et le zonage futur du PLU
- Préserver et restaurer les « corridors » proposés afin que les continuités entre les « réservoirs » de biodiversité ne perdurent et s'affirment
- Inciter les habitants à pratiquer un jardinage écologique afin de renforcer la qualité environnementale des « pas japonais »
- Préserver la qualité environnementale et le statut des « réservoirs de biodiversité » dans le cadre de futurs projets éventuels d'aménagement
- Profiter de la requalification prévue des friches SNCF pour recréer des continuités écologiques au niveau de cette coupure urbaine : au niveau de la Trame Verte mais aussi au niveau de la Trame Bleue du Cubry
- Proposer une requalification globale des bords de Marne pour faciliter ces continuités écologiques (faune, flore, déplacements doux ...)

- Requalifier le linéaire du cours d'eau du Cubry dans le cadre de la Trame Bleue : acquisitions foncières, création d'espaces publics, mise en place de continuités piétonnes, ouverture éventuelle de certains tronçons, épuration des eaux par des plantes filtrantes, renaturation de zones humides etc. L'action 5 du nouvel Agenda 21 de la Ville d'Epernay va dans ce sens avec une amélioration souhaitée de la qualité de l'eau.

L'AIRE D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLÉE

- Préserver les zones AOC viticoles

ATLAS DES PAYSAGES DE CHAMPAGNE-ARDENNE

LIÉES À L'UNITÉ PAYSAGÈRE BRIE FORESTIÈRE

- Maintenir les masses boisées qui permettent la structuration du paysage en clairières
- Ouvrir des percées visuelles sur les étangs situés dans les forêts
- Encourager l'entretien et le maintien des fermes isolées qui ponctuent ce territoire.

LIÉES À L'UNITÉ PAYSAGÈRE MARNE VITICOLE

- Renforcer, sans continuité absolue, la végétation des ripisylves pour signaler l'existence des cours d'eau
- Accompagner les extensions urbaines de fond de vallée par des

plantations de haut jet afin de créer l'effet d'agrafe et de continuité entre les coteaux et la vallée

- Limiter l'extension urbaine des villages de coteaux afin de conserver la relation spécifique qu'ils entretiennent avec le site

LIÉES À L'UNITÉ PAYSAGÈRE CUESTA D'ILE DE FRANCE

- Préserver les versants et points hauts de toute intervention hors d'échelle: bâtiments de grands volumes, ouverture de carrières, ouvrages routiers importants ...
- Maintenir la densité de la lisière forestière
- Contenir les extensions de villages dans un tissu dense et éviter le développement linéaire le long des routes
- Adapter la couleur des bâtiments agricoles aux couleurs des matériaux locaux

ÉVOLUTION DU PAYSAGE

- Sauvegarder l'élément emblématique paysager qu'est le Mont Bernon pour la commune d'Epernay
- Préserver les éléments de grand paysage - le vignoble, la forêt et la plaine inondable (champs, espaces naturels)- qui contiennent aujourd'hui l'urbanisation d'Epernay et lui offre un caractère unique de « ville à la campagne »

VUES LOINTAINES

- Préserver les vues lointaines depuis le paysage environnant et vers celui-ci, lorsqu'elles existent
- Inciter à prendre en compte ces vues lointaines vers le vignoble et la forêt, lors de projets d'aménagement de quartiers ou d'équipements
- Inscrire cette volonté dans le PADD

PATRIMOINE PAYSAGER VÉGÉTAL

- Considérer les derniers reliquats de vergers témoignant du paysage passé d'Épernay et inciter à en replanter
- Réfléchir au devenir des friches et espaces naturels du territoire
- Prolonger la protection des « coeurs d'îlots » dans le zonage du PLU (en mettant à jour les secteurs répertoriés)
- Inciter à reproduire cette typologie de composition urbaine dans les opérations immobilières contemporaines (à l'image de l'opération avenue Paul-Bert)
- Poursuivre la requalification des espaces publics végétalisés, ex: quai de la Villa, parc du Cubry, Jard, square cours de Provence ...
- Continuer à protéger les arbres d'alignement remarquables dans le zonage du PLU
- Inciter à la plantation d'arbres d'alignement dans tout projet de voie nouvelle

- Anticiper le changement climatique dans le choix des futures palettes végétales

ENTRÉES DE VILLE

- Porter une attention particulière aux entrées de ville par leur étude et leur requalification. *Certains efforts ont déjà été faits en la matière : étude sur l'entrée depuis Chouilly par la RD3 et premiers aménagements, requalification de l'avenue de Champagne, récréation d'un front bâti au niveau de l'entrée RD 951 depuis Reims (Val de Champagne), étude sur l'entrée RD3 avenue Jean Jaurès depuis Mardeuil en cours ...*
- Mettre en avant au niveau des entrées de ville l'identité spécifique d'Épernay : son relief, son paysage varié agricole, viticole et forestier, son architecture ouvrière ou bourgeoise en brique et calcaire, ses fronts bâtis réguliers et alignés etc.
- Requalifier en priorité les séquences banalisées, ne représentant pas cette identité spécifique
- Œuvrer pour la suppression des points noirs paysagers : panneaux publicitaires, réseaux électriques, zones commerciales prédominantes, façades vieillissantes ...
- Améliorer la place du végétal en ville au niveau notamment de ses entrées
- Veiller à la cohérence du mobilier urbain sur l'ensemble des entrées
- Rendre les entrées de ville accueillantes

CHAPITRE 4 : ENVIRONNEMENT URBAIN

Lutter contre l'étalement urbain et le mitage

- Réfléchir à des formes urbaines et à des typologies de construction limitant la consommation de l'espace et rompant avec l'image du pavillon au centre d'une grande parcelle de terrain
- Favoriser la mixité fonctionnelle et la densité dans les quartiers
- Mettre en place une véritable politique foncière permettant à la fois de préserver les espaces naturels et viticoles, et de limiter les zones d'urbanisation future
- Promouvoir le renouvellement urbain et la protection du patrimoine et favoriser la réhabilitation des quartiers anciens
- Recenser précisément les « dents creuses » et les terrains mutables pour organiser prioritairement le développement à partir du tissu urbain existant

Garantir une politique de l'habitat conformément au PLH

- Quantifier et localiser les besoins en logements
- Permettre un parcours résidentiel à tous les âges de la vie et développer l'offre de logements pour personnes âgées
- Assurer la mixité sociale par l'habitat dans tous les quartiers
- Mettre en place une politique de rénovation des logements anciens et inciter à la résorption du bâti vacant

Intégrer les enjeux d'économie d'énergie

- Promouvoir la réalisation d'opérations exemplaires d'aménagement durable
- Prévoir dans le règlement des dispositifs d'incitation, ou tout du moins d'autorisation d'éco-matériaux ou d'installations favorisant l'économie d'énergie
- Favoriser les formes urbaines compactes, les constructions sur plusieurs niveaux et les implantations en mitoyenneté et favoriser une plus grande densité de construction

Limiter les déplacements par les formes d'urbanisme

- Favoriser la ville à courte distance pour promouvoir les modes doux
- Promouvoir une évolution de la trame urbaine en relation avec l'offre de transport collectif

CHAPITRE 5 : PRÉVENTION DES POLLUTIONS, NUISANCES ET RISQUES

NUISANCES SONORES

- Signaler les zones de bruit dans les documents annexes au nouveau PLU
- Limiter et lutter contre les nuisances sonores sur le territoire
- Réduire et prévenir le bruit issu des transports routiers
- Réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores engendrées par le trafic routier
- Offrir aux habitants des espaces publics plus protégés des sons
- Sensibiliser les constructeurs à leurs obligations sur les secteurs des infrastructures de la ville d'Épernay affectés par le bruit
- Permettre aux habitants de réduire les nuisances sonores engendrées par le trafic routier (triple vitrage, mur de limite sur rue plus haut...)

QUALITÉ DE L'AIR ET POLLUTIONS ATMOSPHÉRIQUES

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Prendre en compte la qualité de l'air intérieur dans les projets collectifs (logements sociaux, habitats collectifs, gymnases, écoles ...) en orientant les choix de matériaux, peintures ...
- Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur dans les habitations

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

- Réduire l'impact des activités agricoles et viticoles sur la qualité de l'air
- Mettre à distance les habitations de la vigne (imposer une distance minimale, un filtre végétal etc.)

DÉPLACEMENTS

- Limiter l'usage de la voiture et ses impacts par de nouvelles pratiques de mobilité (transports en commun, modes de déplacements doux)
- Encourager l'usage des véhicules les moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- Améliorer l'offre de transports en commun et promouvoir leur usage
- Privilégier une ville compacte et le développement de la mixité fonctionnelle (travail, loisir, habitat...)

TRANSPORTS

- Développer et rendre plus attractives les alternatives au mode routier de transport de marchandises, notamment en améliorant les infrastructures ferroviaires, fluviales et l'offre de multimodalité

CONSTRUCTION

- Améliorer la qualité thermique et optimiser l'utilisation du bâti existant
- Optimiser les modes de chauffages
- Développer les projets d'urbanisme durable exemplaires et promouvoir la construction durable

RISQUES D'INONDATION

- Suivre les restrictions et préconisations de l'Etat et du futur PPRI
- Informer du risque barrage au moment de la délivrance des certificats d'urbanisme

RISQUES DE GLISSEMENTS DE TERRAIN

- Affiner la réglementation du PLU en fonction des différents zonages du PPRN GT

CAVITÉS SOUTERRAINES

- Tenir compte des risques localisés d'affaissement et d'effondrement de terrain dû à la présence de cavités souterraines

POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

- Respecter les obligations liées au zonage du potentiel archéologique et aux opérations d'aménagement soumis à des travaux de détection

SITES ET SOLS POLLUÉS

- Tenir compte dans le PLU des sites recensés par la base de donnée BASOL
- Inscrire au PLU du site de déposante de matières de vidange d'Epernay

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS

- Tenir compte dans le PLU des périmètres d'isolement réglementaires liés aux établissements ayant des risques technologiques et industriels

GESTION DES DÉCHETS

- **L'analyse de la criticité des circuits** en termes de marche arrières/collectes bilatérales/collectes en vrac/stationnements gênants... conduiront à imposer des **prescriptions en termes d'aménagement, de règles de bonne usage...** : aire de retournement supposant des ressources financières et foncières – redéfinition des sens de tournée ou aires de présentation matérialisées d'un seul côté de la rue – conventions d'accès dans les enceintes privées ou interdiction d'accès dans certains cas- application du règlement de collecte opposable aux tiers (annexé au PLU) qui insiste sur les conditions de présentation des déchets, conditions de circulation...
- Favoriser le recyclage à la parcelle des déchets compostables

- Favoriser la gestion des bio-déchets par quartier
- Porter à connaissance de la Direction Déchets les changements d'activité commerciale, non soumises à autorisation d'urbanisme, pour évaluer la gestion des déchets au sein de la nouvelle activité
- Appréhender la problématique du stockage des cartonnages dans les commerces
- Annexer le règlement de collecte au PLU
- Rechercher prioritairement le stockage des poubelles des collectifs dans des locaux intérieurs plutôt que sur des aires extérieures : évitant ainsi la saleté (dépôt encombrants), les envols...
- En cas de stockage extérieur et si la façade n'est pas continue sur la voie : intégrer le stockage dans une masse végétale entourée d'un grillage
- Lors de la réalisation de nouvelles voiries ne permettant pas l'accès des véhicules de collecte imposer une plateforme de retournement
- Favoriser l'implantation des bennes à verre dans les espaces publics des nouveaux quartiers ou lotissements
- Favoriser l'implantation et imposer l'intégration des mobiliers de collecte d'apport volontaire dans les espaces publics et privés.